



Bilan

Consultation - Projet de modification au Schéma d'aménagement (SADR)

9 juillet 2025

Résumé des échanges et discussions de
la soirée ainsi que des courriels reçus.

Le contexte

La consultation publique du 9 juillet 2025 s'inscrit conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qui précise que la MRC se doit de tenir une consultation publique sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement (SADR). Elle avait pour but d'expliquer les modifications proposées, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer sur ces modifications.

Le projet de modification au schéma d'aménagement (SADR) arrive au croisement de plusieurs contextes :

- De **nouvelles Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) entrées en vigueur en décembre 2024**. L'orientation 9 vise notamment à « Favoriser la mise en valeur du potentiel éolien du territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique. »
- La mise en place d'une régie intermunicipale, le **Connectif des sommets**, qui vise à encadrer de façon bienveillante, ouverte et durable, le développement de l'éolien sur le territoire en informant les résidents du milieu, en créant des projets communautaires enrichissants, en ouvrant un dialogue par l'implication des collectivités afin de contribuer à la transition écologique;
- La volonté d'être **prêts à faire face à de futurs appels d'offres d'Hydro-Québec** en énergie éolienne. Un des outils pour ce faire est de mettre à jour et de bonifier les dispositions relatives aux éoliennes, ainsi que d'en assurer une harmonisation sur l'ensemble du territoire de la MRC pour assurer la meilleure cohabitation possible

La commission d'aménagement du territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une commission de consultation a été formée afin de tenir une consultation publique sur le projet de règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de L'Érable. Elle est composée des membres du Comité d'aménagement de la MRC et est présidée par le préfet.

Les membres

1. Gilles Fortier, président
2. Gervais Pellerin
3. Jean-François Labbé
4. Patrice Goupil

Introduction

Ce bilan résume les principaux commentaires reçus pendant et à la suite de la consultation publique du 9 juillet 2025 tenue au Motel Le Phare, à Plessisville, concernant le projet de modification du schéma d'aménagement (SADR).

Il offre un aperçu des thèmes abordés et des questions soulevées par les personnes présentes concernant le développement éolien, bien que le sujet de la consultation portait spécifiquement sur le schéma d'aménagement (SADR).

Les commentaires relatifs au schéma concernent notamment les normes techniques. Les commentaires relevant d'autres sujets que celui de cette consultation seront acheminés aux bonnes personnes afin d'en assurer une prise en compte.

Les préoccupations principales exprimées par les 46 participant(e)s ainsi que par les 5 personnes ayant transmis leurs commentaires par courriel s'articulent autour de 8 thématiques principales.

8 thématiques ont été relevées dans les discussions :

1. Gouvernance et pouvoirs de la MRC
2. Distances, protection et définitions des zones
3. Impacts environnementaux et fin de vie des projets
4. Aspects financiers et avantages des éoliennes
5. Mise en application et suivi réglementaire
6. Infrastructures et logistique des projets
7. Information et acceptabilité sociale
8. Spécifications techniques et normes

Important : à noter que ce bilan constitue le résumé d'avis subjectifs énoncés lors de la consultation, et non des faits vérifiés. Certains commentaires ne concernant pas le sujet de la consultation (la modification au SADR) ont tout de même été conservés afin de refléter la nature des discussions qui ont eu lieu lors de la soirée de consultation.

Synthèse

Les points suivants résument la teneur des échanges du 9 juillet 2025, ainsi que des commentaires reçus par courriel par la suite.



Thème 1

Gouvernance et pouvoir de la MRC

- Besoins en lien avec le **renforcement de la collaboration, de la transparence, de l'équité et des communications**
- Volonté d'améliorer la **compréhension du rôle des acteurs** (MRC, municipalités, Hydro-Québec, Connectif des sommets, gouvernement, etc.), des **étapes d'un projet** éolien et du **processus décisionnel**
- Souhait de **prioriser l'environnement et l'humain** davantage dans les décisions



Thème 2

Distances, protection et définitions des zones

- Volonté de **protéger davantage certaines zones et milieux sensibles** (parc linéaire, parc des Grandes-Coulées, Mont Apic, terres agricoles, érablières, tourbières, cours d'eau, etc.), notamment par l'établissement ou l'augmentation de la distance avec les éoliennes
- Questionnement sur les **risques possibles** (projections de glace, bruit, voie de circulation)
- Préoccupation face à la **capacité d'accueil et à la limite d'éoliennes** dans certaines municipalités
- **Clarification requise pour certaines dispositions** (distance avec un voisin, réciprocité en cas de chalet, classification des cours d'eau, norme appliquée en priorité entre la distance minimale et le bruit maximal, etc.)
- Besoin **d'équité** dans l'application des normes (entre municipalités, rural/urbain, etc.)



Thème 3

Impacts environnementaux et fin de vie des projets

- Volonté de **préserver les milieux naturels, espaces verts et paysages** (ex. Pollution visuelle, biodiversité, impacts des travaux sur les bassins versants, etc.)
- Questionnement sur les **rôles des acteurs** (pouvoirs du BAPE, remise en état après travaux, démantèlement, etc.)
- Préoccupation quant à la **prise en compte des études, recommandations et impacts** (ex. BAPE, impacts sur les oiseaux, impacts sur les cours d'eau, etc.)

Synthèse

Les points suivants résument la teneur des échanges du 9 juillet 2025, ainsi que des commentaires reçus par courriel par la suite.



Thème 4

Aspects financiers et avantages des éoliennes

- **Maximisation des retombées locales** (redevances, priorisation des promoteurs québécois, réinvestissement des revenus en cas de projet, etc.)
- Besoin de **tenir compte des activités économiques et récréotouristiques** dans l'analyse des besoins et des projets
- Préoccupation face à la **dépréciation immobilière**
- Questionnement sur la **fiscalité municipale, les retombées de l'éolien et la distribution des revenus**



Thème 5

Mise en application et suivi réglementaire

- Remarque sur le **délai court de la consultation et des communications**
- Volonté d'**harmonisation des cadres réglementaires, de resserrement des normes et de garanties du respect de ces normes** (ex. Par le promoteur, pendant le projet, la construction, etc.)
- Souci de la **qualité des études et du respect des recommandations du BAPE**



Thème 6

Infrastructure et logistique des projets

- Souci du respect de la **capacité d'accueil du milieu** (densité ou concentration d'éoliennes sur un territoire) et réflexion sur le nombre de projets dans un secteur donné
- Questionnement quant au **choix de lieu pour le développement de projets éoliens** (ex. pourquoi pas ailleurs?)
- Volonté de **retirer des bénéfices directs** (ex. que l'énergie soit utilisée sur le territoire où elle est produite)

Synthèse

Les points suivants résument la teneur des échanges du 9 juillet 2025, ainsi que des commentaires reçus par courriel par la suite.

i

Thème 7 Information et acceptabilité sociale

- Besoin de **renforcer la communication et la confiance**
- Préoccupations face à la **densité d'éoliennes** sur le territoire et aux **impacts de la phase de construction** pour les résidents
- Importance de **considérer le climat social, l'historique des projets passés et les enjeux vécus**, en particulier pour les trois municipalités ayant un historique de projet éolien (Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste)



Thème 8 Spécifications techniques et normes

- Préoccupations face à la **taille des éoliennes et leur distance d'une résidence**
- Importance d'avoir des **études et simulations sonores de qualité**
- Questionnements sur la **productivité des éoliennes** selon les saisons, sur la **fin de vie** ou sur la **connaissance des impacts** (bruit) des nouvelles éoliennes



Conclusion

La consultation publique a mis en évidence plusieurs préoccupations, besoins et pistes de révision concernant les modifications proposées au schéma d'aménagement sur les éoliennes.

Parmi les points récurrents, on compte la capacité d'accueil (densité d'éoliennes), la communication et la transparence, les distances séparatrices et zones de protection, les impacts sociaux et environnementaux possibles (en particulier en lien avec le bruit), ainsi que les expériences passées vécues en lien avec les éoliennes.

Les personnes participantes appellent globalement à plus de transparence, d'équité et de précaution dans les prises de décision et dans la réglementation.

Pour en savoir plus

La MRC rend disponible le registre des commentaires [à ce lien](#). De plus, il est possible de consulter le résumé de la présentation du 9 juillet [à ce lien](#).

Il est important de noter que tant la présentation que le registre reflètent l'état des discussions au 9 juillet 2025, et que le projet de modification au SADR a depuis été révisé pour tenir compte des résultats de la consultation ainsi que des avis des ministères. Le registre étant une base de données brutes issues de la consultation, certaines données peuvent apparaître à plus d'une reprise ou ne pas être liées au sujet de la consultation.

Pour demeurer au courant des actualités relatives à l'éolien, nous vous invitons à consulter régulièrement les [réseaux sociaux](#) et le [site Web de la MRC](#), ainsi que le [site Web du Connectif des sommets](#).